



SE-UNSA Académie de REIMS

Maison des syndicats

15 bd de la paix BP149 51055 REIMS

03 26 88 25 53

ac-reims@se-unsas.org

<http://sections.se-unsas.org/reims/>



Les Enseignants de l'UNSA

FLASH SE-UNSA du 21 janvier 2009

CPE

Bonjour à tous.

1) Elections professionnelles

Le SE-UNSA remercie tous les collègues qui ont porté leurs suffrages sur notre liste. Nous consolidons notre siège, Miloud Ben Amar (titulaire) et Frédérique Gomes (suppléante) sont élus. Nous manquons le 2ème siège à 3 voix, ce deuxième siège aurait permis une meilleure souplesse concernant les contraintes de présence en commission. En effet, il est souvent difficile de concilier les fonctions d'élus avec sa conscience professionnelle qui nous "ordonne" d'être présent dans l'établissement lors des moments forts. Bien entendu Frédérique et Miloud assureront avec efficacité leur mandat comme ils l'ont toujours fait.

2) Elections des surveillants

Les surveillants votent actuellement pour être représenté lors des commissions de non titulaire qui vont se mettre en place. Ce vote se fait sur sigle (pas de liste de candidats), il n'y a donc pas la contrainte de trouver des candidats. Au niveau de la représentativité de chaque syndicat, une voix de surveillant compte autant qu'une voix d'agrégé et on comprend mieux pourquoi tous les syndicats sont présents à ce scrutin. Lors des précédentes élections, il fallait déposer une liste et seulement 3 syndicats étaient présents dont le SE-UNSA qui avait un élu. A l'issue du vote et en fonction des résultats chaque syndicat aura la charge de fournir les noms des surveillants qui siègeront.

Le vote se fait uniquement par correspondance, **les bulletins de vote doivent arriver au rectorat avant le 28 janvier**. Le dépouillement aura lieu le 29 janvier. **Penser à relancer vos surveillants pour qu'ils votent, pour le SE-UNSA bien sûr !**

3) Capacités offertes aux concours de CPE pour la session 2009 et poursuite des objectifs du programme "vie de l'élève" .

a) Capacités offertes aux concours de CPE pour la session 2009.

CPE

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
Externe	470	500	600	600	380	415	200	200	200	200
Interne	140	100	55	55	55	55	20			
Réservé	210	165	193	140	55	40	0			
3ème voie			70	70	35					
Examen Pro							21			
TOTAL	820	765	918	865	525	510	241	200	200	200

C'est au moment où la présence d'adultes et surtout d'adultes qualifiés est la plus nécessaire que notre administration continue sa coupe drastique dans les recrutements.

En retenant une nouvelle fois le chiffre de « 200 postes à l'externe », nous pourrions estimer, être relativement préservés en rapport au plus de 13000 suppressions décidées en septembre 2008.

Mais le constat à l'arrivée est tout autre car ce contingent n'assurera pas le renouvellement du corps et provoquera une nouvelle diminution d'environ 300 CPE (voir le tableau d'effectifs en page suivante qui montre bien les données).

L'annonce de ces diminutions toujours très tardives, pénalise une fois de plus les étudiants qui préparent les concours et qui méditent avec anxiété sur les craintes de baisse. On sait combien est attractif le concours de CPE puisqu'il est depuis des années celui qui est le plus couru mais aussi le plus sélectif parmi les concours de l'éducation nationale et on évalue chaque année un peu plus profondément le désarroi pour les candidats, de travailler et d'investir temps et argent, sans visibilité. Cela ferme des débouchés professionnels à des centaines d'étudiants à l'heure où les 18-25 ans sont en première ligne de la remontée du chômage",

L'avenir, avec les modifications de la formation et l'allongement des études universitaires à bac+5 pour les concours de l'éducation nationale, rend encore un peu plus fastidieuse et aléatoire une possible réussite. Attention, car à ce petit jeu de cache - cache de la part des gouvernants ce sont des générations complètes qui peuvent se démotiver, se détourner vers des cheminements plus sûrs et entraîner un appauvrissement des réserves de candidatures dont l'éducation nationale ne peut se passer.

b) Poursuite des objectifs du programme « vie de l'élève ».

Ce programme contient l'essentiel des objectifs dans un paragraphe intitulé : Vie scolaire et éducation à la responsabilité.

Les indicateurs liés à cette action sont :

La proportion d'élèves absents plus de 4 demi-journées non régularisées au mois de janvier

La proportion d'actes de violence signalés

Parmi les autres missions : « ces personnels animent les instances qui permettent aux élèves de prendre une part active à la vie de l'établissement et d'enrichir leur formation de futur citoyen (assemblée générale des délégués élèves, conseil des délégués de la vie lycéenne, foyer Socio-éducatif, maison des lycéens, etc.).

Le tableau ci-dessous montre, chiffres à l'appui, que les engagements du programme, en terme d'emplois, ne sont pas en accord avec l'objectif réellement recherché.

En 6 ans, le constat est amer car la diminution des personnels du programme, chargés d'éducation est drastique :

	2002-2003	2003-2004	2004-2005	2005-2006	2006-2007	2007-2008
CPE	11022	11561	12017	12493	12322	12 065
Assistant d'éducation	0	22000	36495	49887	56724	61 393
MI-SE	50743	35974	24712	21549	15335	14 536
Aide éducateur	55770	28190	14782	8310	3911	0
Total	117535	97725	88006	92239	88292	87 994

Chiffres Men

En 6 ans on constate donc une diminution de 29 541 emplois (- 25,00 %) consacrés à l'encadrement éducatif.

En 2008-2009 le ministère a continué la politique mise en place visant à créer des postes d'infirmier(e)s et qui est très importante en matière d'accueil des élèves. Mais cela est fait budgétairement au détriment du personnel de la vie scolaire avec la destruction de 300 postes de MI-SE chaque année.

C'est donc, pour ces deux dernières années, 600 emplois supplémentaires de personnels de surveillance qui disparaîtront.

Pour info, le texte brut tiré du document officiel:

Mesure prévue, à la rentrée 2009, au titre de la mise en œuvre de la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école :
- **Création de 300 emplois d'infirmières** (soit +100 ETPT) conformément à l'objectif fixé par la loi d'orientation et de programme pour l'avenir de l'école qui implique la création de 1 500 emplois sur 5 ans soit 300 emplois par an.

Ces emplois seront créés grâce à une meilleure mobilisation des emplois de surveillance qui permettra la suppression de 300 emplois de MISE à la rentrée 2009 (soit -100 ETPT).

Le SE-UNSA bien entendu dénonce ce « trafic » de postes à bon compte et rappelle au ministère les problèmes importants posés par les défaillances dans l'encadrement des élèves tout au long du temps scolaire. Défaillances dues, particulièrement aux manques de personnels et de personnels adaptés.

En pièce jointe le communiqué de presse

Bonne lecture

Francis GRENET
Secrétaire académique lycées-collèges

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.

Jean-Michel ALAVOINE, Secrétaire académique 03.26.88.25.53
Francis GRENET, Secrétaire Académique adjoint, en charge du second degré 06.88.30.23.74
Miloud BEN AMAR, élu à la CAPA des CPE

Le SE-UNSA ne vit et ne peut vous informer que grâce aux cotisations de ses adhérents. Soyez solidaires, n'hésitez pas à nous rejoindre.